

mariés en france, demande de visa long séjour en france ??

Par **chuqui**, le **28/05/2010** à **17:20**

Bonjour,

Je sollicite votre aide car je suis français et je vais me marier en France en septembre avec mon amie Chilienne qui est en France de plein droit grâce à son droit d'entrée touristique de 90 jours.

Nous souhaitons ensuite vivre ensemble en France c'est pourquoi nous voulons déposer une demande de Visa Long Séjour pour ensuite qu'elle obtienne un permis de séjour de 10 ans.

Je voulais savoir si il est possible pour elle d'effectuer toute les démarches en France sans retourner au Chili ou si elle doit demander obligatoirement ce fameux Visa Long Séjour du Chili ? Si elle doit rentrer au Chili se serait très dur d'être séparés juste après un mariage en France.

Merci par avance.
Bien cordialement.

--

Pour info, extrait de service-public.fr

Règles particulières applicables aux conjoints de Français

Visa de long séjour

Le conjoint étranger d'un français a l'obligation de demander, s'il souhaite entrer et résider par la suite régulièrement en France, un visa supérieur à 3 mois, dit de "long séjour" dans son pays de résidence. L'ambassade ou le consulat français ne peut le lui refuser qu'en cas de fraude, d'annulation du mariage, de menace à l'ordre public ou de non production de l'attestation de suivi de formation à la langue française et aux valeurs de la République (voir ci-dessous).

Il doit être statué sur la demande dans les meilleurs délais.

A titre dérogatoire, dans le cadre de sa demande de carte de séjour temporaire, le conjoint d'un français peut solliciter un visa de long séjour à la préfecture de son domicile :

*

s'il est entré régulièrement en France (visa de court séjour s'il y est soumis ou titre de séjour délivré par un autre État membre de l'Union européenne),

*

s'il s'est marié en France et qu'il y séjourne depuis plus de 6 mois avec son conjoint français.

Si ces conditions sont remplies, la préfecture remet à l'étranger un formulaire de demande de visa long séjour et lui délivre, dans l'attente que les autorités consulaires instruisent son dossier, une autorisation provisoire de séjour valable 2 mois.

A savoir : l'obligation du visa de long séjour ne concerne pas les étrangers déjà titulaires en France d'un titre de séjour arrivant à expiration, et qui demandent un changement de statut en raison de leur mariage avec un français. Elle ne s'applique pas non plus aux algériens conjoints de Français.

Par **etrangers sans droit**, le **02/06/2010 à 11:47**

bonjour

il me semble que vous avez votre réponse

la demande de visa long séjour est à faire en france après 6 mois de vie commune

je vous invite à lire un de mes articles à ce propos

Par **chuqui**, le **02/06/2010 à 11:54**

Comment peut on avoir six mois de vie commune en france sans être mariés et sans avoir le droit de vivre ensemble ?

Pouvez vous me donner le lien de votre article, je suis très intéressé !

Merci par avance,
Bien cordialement.

Par **Diabolicovitsh**, le **08/06/2010 à 14:56**

Bonjour a tous

je tien a partager avec vous mon experience ou bien mon calvaire,

Entré regulièrement en france (visa court séjour; touristique)

plusieur visa sur mon passeport..

Marié en france, ayant plus de 6 mois de vie en commune
mon epouse a deux enfants a charge en bas age et travaillant a mis temps.. je suis a mon
3éme recepissé (de 3 mois) m'autorisant pas a travaillez ni a voyager, je leurs est parlez de la
possibilité de faire la demande de visa long séjour a la préfecture de versailles
mais ont m'a répondu a voix bass "les lois ont changer, si vous éte pas satisfaire de votre
recepisse on vous le retire!!!"

Sa fait plus de 6 mois qu'on me dit votre dossier est en attente de signature..

pourtant c'est bien écrit sur le site droit public et j'ai même appeler 3939 pour me confirmé,
sauf qu'a chaque préfecture y a des lois diférentes..

Au jour d'aujourd'hui je suis obliger de travaillé en noir quand y en a, pour subvenir aux
besoin de ma petite famille.

après tout la france a changer, et les gens aussi! Négativement!

Bon courage et Bonne chance

J'esper que dans la préfecture où t'es, sont moin "Politique de la peur"

Par **ChristopheT**, le **30/06/2010 à 04:18**

Bonjour Chuqui,

Je suis exactement dans le même cas que vous. Je voudrais me marier en France avec ma
compagne brésilienne et ensuite obtenir un visa long séjour.

Votre démarche a-t-elle aboutie?? Ou en êtes-vous?

Bien cordialement,